Accusé de réception en préfecture 078-217801729-20120306-RH2012187-AR Date de télétransmission : 08/03/2012 Date de réception préfecture : 08/03/2012



RH 2012-187

Arrêté réglementaire Ressources Humaines D-RH-201201560

ARRETE portant désignation d'un représentant de la collectivité aux instances paritaires

Monsieur Philippe ESNOL, Maire de Conflans-Sainte-Honorine, Sénateur des Yvelines,

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret 85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux Comités techniques paritaires des collectivités territoriales

Vu les arrêtés n° 1046, 1047 et 1049 du 25 novembre 2008 portant constitution du Comité d'Hygiène et de Sécurité, du Comité Technique Paritaire et de la Commission Administrative Paritaire (catégorie C),

Considérant la vacance d'un poste de titulaire parmi les représentants de la collectivité en raison du retrait de Monsieur Jean FRALEUX et la désignation d'un membre au sein du Conseil municipal pour assurer son remplacement,

ARRETE

<u>ARTICLE 1</u>: Monsieur Francis TOQUE, Adjoint au Maire, est désigné comme représentant titulaire au sein :

- De la Commission Administrative Paritaire (catégorie A, B, C)
- Du Comité Technique Paritaire
- Du Comité d'Hygiène et Sécurité

ARTICLE 2: Voie et délai de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera:

- transmis au représentant de l'Etat,
- notifié à l'intéressée.

Fait à Conflans le 6 mars 2012

Affiché le : 0 0 MARS 2012 Transmis au contrôle de légalité le :

Notifié le :

Le Maire Sénateun des Yvelines Philippe ESNOL

Hôtel de Ville : 63, rue Maurice-Berteaux - BP 350 - 78703 Conflans-Sainte-Honorine Cedex Téléphone 01 34 90 89 89 - Fax Services administratifs 01 34 90 89 19/Services techniques 01 34 90 88 09 Courriel ville@mairie-conflans.fr Site Internet www.mairie-conflans-sainte-honorine.fr